

Attestation d'assurance



Responsabilité Civile

VHV Assurance France, dont le siège social est situé 25 Rue Marbeuf, 75008 Paris, atteste que :

Bastien Walter

280, Route de Barjac
SAINT-JEAN-DE-MARUÉJOLS-ET-AVÉJAN 30430

Est adhérent au contrat « Responsabilité Civile Cordiste » VHV ASSURANCE FRANCE souscrit par le Syndicat Interprofessionnel de la Montagne (SIM), sous le numéro FR11-RCE23P00139 qui a pris effet le 01/01/2023.

Syndicat / Organisme d'affiliation : SIM

Numero adhérent : SIM-BASWAL-3206

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

- Nettoyage de façades d'immeubles et nettoyage de vitres ; Interventions sur toitures : remplacement de tuiles et pose de lignes de vie ; Petits travaux de maintenance et d'entretien courant sur façades, toitures, parois urbaines ou naturelles (SAUF VOIES D'ESCALADE, CANYON ET VIA FERRATA) ; Elagage, cueillette et autres travaux arboricoles ; Installation de dispositifs provisoires d'éclairage ; Prestations sur lignes EDF (SAUF HAUTE TENSION) et France TELECOM ; Pose de filets de sécurité pour remontées mécaniques ; Entretien de remontées mécaniques selon cahiers des charges (SAUF TELEPHERIQUES ET VISITES TECHNIQUES) ; Activités de nettoyage et maintenance en milieu industriel, ne nécessitant pas de qualifications techniques spécifiques ; Formation au métier de cordiste et aux travaux en hauteur (intervenant dans des centres de formation agréés). A L'EXCLUSION : De travaux de ravalement et de sablage de façades ; De travaux d'étanchéité du bâtiment ; De réalisation d'ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil ; De l'installation de systèmes de sécurité ou protection contre les risques d'incendie ou vol ; D'activité sur sites nucléaires ; De travaux utilisant des explosifs.

La présente attestation est valable pour la période du 04/01/2026 au 31/12/2026 .

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

La présente attestation est valable uniquement sous réserve du paiement de la prime par le souscripteur.

Nature de la garantie	Montant de garantie	Franchise
RC AVANT LIVRAISON/RECEPTION	DES PRODUITS/DES TRAVAUX	
Tous dommages confondus	10.000.000 € par sinistre	
Dont :		
Dommages corporels	10.000.000 € par sinistre	Néant
dont Faute inexcusable	1.500.000 € par année d'assurance	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	2.000.000 € par sinistre	1.500 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	300.000 € par sinistre	1.500 € par sinistre
Atteintes accidentelles à l'environnement	750.000 € par année d'assurance	1.500 € par sinistre
Dommages aux biens confiés	150.000 € par sinistre	1.500 € par sinistre
RC APRES LIVRAISON/RECEPTION	DES PRODUITS/DES TRAVAUX	ET RC PROFESSIONNELLE
Tous dommages confondus	5.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		
Dommages corporels	5.000.000 € par année d'assurance	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	2.500.000 € par année d'assurance	1.500 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	500.000 € par année d'assurance	1.500 € par sinistre
Frais de dépose/repose	EXCLUS	Sans objet
Frais de retrait	EXCLUS	Sans objet
RC Professionnelle (tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus)	500.000 € par année d'assurance	1.500 € par sinistre
FRAIS DE PREVENTION	EXCLUS	Sans objet
DEFENSE	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon la garantie mise en jeu
RECOURS	50.000 € par litige	Exclus les litiges inférieurs à 750 €

établie à Lyon le 03/01/2026
Pour VHV ASSURANCE FRANCE,



Assurance Responsabilité Civile Prestataires de services

VHV Assurance France, 25 Rue Marbeuf, 75008 Paris, RCS Paris B 889 234 647, régie par le Code des assurances, succursale de VHV Allgemeine Versicherung AG dont le siège social se trouve à l'adresse suivante : VHV Platz 1, 30177 Hanovre en Allemagne, agréée, supervisée et habilitée sous le Numero HRB 57331 par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Graurheindorfer Str. 103, 53117 Bonn.